

ARRÊTÉ PERMANENT N°A-2024-209

DATES DES OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE EN 2025

Le Maire de la Ville de Carrières sur Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-1 à L.2122-17,

Vu le Code du travail et notamment son article L.3132-26,

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 qui modifie les deux premiers alinéas de l'article L.3132-26 du code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche,

Vu la délibération CM 2024-085 de la ville de Carrières-sur-Seine du 25 novembre 2024 portant sur la dérogation au repos dominical,

Vu la délibération n°24-135 du conseil communautaire de la CASGBS du 12 décembre 2024 portant sur la dérogation au repos dominical,

Considérant l'intérêt pour les commerces carrillons et leurs employés d'ouvrir à leur clientèle certains dimanches judicieusement choisis au cours de l'année 2025,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'ouverture dominicale à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Dimanches relevant de la décision du seul conseil municipal (cinq dimanches) :

- Le premier dimanche de l'année (le 5 janvier 2025),
- Le deuxième dimanche de l'année (le 12 janvier 2025),
- Le troisième dimanche de l'année (le 19 janvier 2025),
- Le dernier dimanche de juin (le 29 juin 2025),
- Le premier dimanche de juillet (le 6 juillet 2025).

Dimanches relevant de la décision du seul conseil communautaire (sept dimanches) :

- Le dernier dimanche d'août (le 31 août 2025),
- Le premier dimanche de septembre (le 7 septembre 2025),
- Le dernier dimanche de novembre (le 30 novembre 2025),
- Le premier dimanche de décembre (le 7 décembre 2025),
- Le second dimanche de décembre (le 14 décembre 2025),
- Le troisième dimanche avant Noël (le 21 décembre 2025),
- Le dernier dimanche de l'année (le 28 décembre 2025).

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à

- Monsieur le Préfet
- Madame la Directrice Générale des Services

Fait à Carrières-sur-Seine, le 24 décembre 2024

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse